



Capenergie 5

Rapport art. 29 Loi Energie Climat

Rapport 2026 pour l'année 2025

Ce rapport se conforme aux exigences de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'exécution n° 2021-663 publié le 27 mai 2021. Elle est basée sur la structure décrite dans l'Annexe B des directives MFA DOC-2008-03 et DOC-2014-01.

Table des matières

1. Présentation du fonds Capenergie 5.....	3
2. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris	5
2.1 Objectif d'aligner la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris.....	5
2.2 Résultats pour 2025	6
2.3 Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie	7
2.4 Les prochaines étapes et l'ambition de Capenergie 5 pour 2026	8
3. La stratégie de Capenergie 5 pour s'aligner sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité	9
3.1 Conformément aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique.....	9
3.2 La contribution de Capenergie 5 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	11
3.3 Mesurer l'impact de Capenergie 5 sur la biodiversité	12
4. Approche pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques	15
4.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG	15
4.2 Description des principaux risques ESG	16
4.3 Accent sur l'exposition de Capenergie 5 aux risques environnementaux.....	19
4.4 Fréquence de la révision du périmètre de gestion des risques.....	21
4.5 Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques	21
4.6 Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG	22
5. Annexe	23
5.1 Principaux impacts négatifs du fonds géré.....	24

1. Présentation du fonds Capenergie 5

Capenergie 5 est la **5e génération de fonds Capenergie** d'Omnes Capital (« Omnes »), une stratégie axée sur les énergies renouvelables. Créé en 2022, le fonds a réussi à mener à bien sa collecte de fonds en 2024 en atteignant plus de 2 milliards¹ d'euros, dépassant ainsi le « plafond strict » qu'il s'était fixé à 1,65 milliard d'euros.

Le Fonds a effectué sa clôture finale le 31 décembre 2024, avec une période d'investissement de cinq ans à compter de sa première clôture. Elle investit à chaque étape du développement de l'entreprise, principalement dans l'Union européenne, l'AELE, l'OCDE et le Royaume-Uni, ciblant les entreprises non cotées spécialisées dans la production d'énergie électrique ou thermique à partir de sources renouvelables et/ou détenant des actifs producteurs d'énergie au stade du projet, de la construction ou de l'exploitation, directement ou via des véhicules à usage spécifique.

Avec son portefeuille de sept plateformes établi, l'objectif du Fonds en 2025 est de soutenir et de développer ces plateformes, les aidant à devenir des producteurs indépendants d'électricité. La création de valeur est poursuivie par le développement du pipeline de projets de chaque plateforme en actifs opérationnels et, de manière sélective, par la consolidation d'actifs — l'acquisition d'actifs en phase avancée ou prêts à être construits, qui sont encore plus réduits au risque au sein des plateformes. Ce faisant, le Fonds contribue à l'expansion de la capacité installée en énergie renouvelable.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille était composé de **7 actifs**, dont les projets sont principalement situés en Europe, au Royaume-Uni et en Asie-Pacifique, et sont spécialisés dans le solaire photovoltaïque, l'éolien et le stockage par batterie. Un total de **1 859 GWh** d'électricité provenant de sources renouvelables ont été produits en 2025. Cela correspond à **714 582 tCO₂e** évités grâce aux investissements réalisés par le fonds. Compte tenu des parts de Capenergie 5 dans les sociétés du portefeuille respectif, ces émissions évitées correspondent à **151 965 tCO₂e** pour 2025.

Le tableau présente les sociétés du portefeuille du Fonds au 31 décembre 2025.

#	Société en portefeuille	Secteur	Pays
1	Erneuerbare Energien Fabrik GmbH	Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque et de la technologie éolienne terrestre	Allemagne
2	Enova Value II GmbH	Production d'électricité à partir de la technologie éolienne terrestre	Allemagne
3	CCE Holding GmbH	Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque et stockage d'électricité	Autriche ²
4	Tag Energy SA	Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque, technologie éolienne terrestre et stockage d'électricité	Portugal
5	Enray Power	Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque et stockage d'électricité	Royaume-Uni
6	Faria Renewables A.E.	Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque et de la technologie éolienne terrestre	Grèce
7	Turn Energy	Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque	Suède

Omnes se positionne comme un **leader en ESG** (*Environnement, Social, Gouvernance*) et s'est engagé dans une approche globale dans cette direction, encourageant les entreprises du portefeuille à avoir un impact ESG positif tout au long de leur chaîne de valeur.

¹ Y compris les fonds de co-investissement

² CCE Holding est enregistrée en Autriche, cependant l'entreprise exploite des projets à travers l'Europe et au Chili.

Plus largement, les fonds Capenergie contribuent à la réalisation de 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies :



Capenergie 5 est **conforme aux réglementations européennes en vigueur**, en particulier au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la déclaration de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). En raison de la nature de son activité d'investissement, l'objectif d'investissement durable de Capenergie 5 est d'accélérer la transition énergétique en investissant dans des plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. **En tant que telle, elle est classée comme un fonds de l'Article 9.**

En France, les activités d'investissement d'Omnes, y compris le fonds Capenergie 5, sont régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Avec plus de 500 millions d'euros d'actifs sous gestion en 2025, **Capenergie 5 est soumise aux obligations de transparence de la loi Energie et Climat.** Ce rapport vise à attester du respect par Capenergie 5 des exigences de l'article 29 de la Loi sur l'énergie et le climat.

2. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

2.1 Objectif d'aligner la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris

À travers sa thèse d'investissement, **Capenergie 5 s'engage à financer la transition vers une économie durable et décarbonée** en promouvant des énergies renouvelables compétitives et résilientes dans l'Union européenne, l'AELE, l'OCDE et le Royaume-Uni. Capenergie 5 **soutient activement les objectifs à long terme de la lutte contre le réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris.**

Le **développement de plateformes d'énergie renouvelable** contribue à la décarbonation des systèmes de production, grâce à des méthodes de production énergétique à faible émission de carbone comparées aux sources conventionnelles de combustibles fossiles – à savoir le pétrole et le charbon. **Omnes est un pionnier et un leader dans cette transition énergétique** et le fonds Capenergie 5 incarne cette ambition.

Nous suivons notre contribution aux objectifs de l'Accord de Paris à travers l'analyse **de l'augmentation des émissions évitée par le portefeuille Capenergie 5**, rendue possible par la production d'énergie renouvelable grâce aux investissements réalisés. En 2025, les sociétés du portefeuille ont évité **714 582 tCO₂e**, soit **151 965 tCO₂e** au niveau de Capenergie 5 (pour la part attribuable au ³fonds). Il s'agit du résultat d'une méthode de calcul développée en interne avec le soutien d'un cabinet de conseil, détaillée dans la



Note méthodologique | Émissions évitées

Approche méthodologique : Le calcul des émissions évitées suit une approche attributionnelle, selon laquelle les émissions du cycle de vie de l'actif d'énergie renouvelable sont comparées à celles du scénario de référence (le mix national du réseau électrique).

Pour les actifs d'énergie renouvelable, les émissions évitées sont calculées selon la formule suivante :

$$\text{Émissions évitées} = (\text{Énergie produite} - \text{Autoconsommation} - \text{Réduction}) \times (EF_{\text{national}} - EF_{\text{asset}})$$

Où :

- L'énergie produite correspond à la production brute d'électricité de l'actif sur la période de rapport, ajustée pour l'auto-consommation (énergie utilisée pour faire fonctionner l'actif lui-même) et la réduction (production délibérément réduite lorsque la demande est faible), afin de refléter la production efficace injectée dans le réseau.
- EF_{national} est le facteur moyen d'émission du réseau électrique national dans le pays d'exploitation. Une base de données unique — Electricity Maps — est utilisée à travers le portefeuille pour garantir la cohérence, car elle est open source et fournit des données récentes pour un grand nombre de pays.
- EF_{asset} est le facteur d'émission en amont de l'actif d'énergie renouvelable, tenant compte des émissions au cours de la vie (fabrication, transport, construction, exploitation et maintenance). Les facteurs d'émission provenant de bases de données reconnues (IPCC, AIE, Ecoinvent, ADEME ou Electricity Maps) sont utilisés comme valeurs standard.

La méthodologie a été validée par un audit tiers mené par Carbometrix en mars 2025. Les principales améliorations incluent : (i) la prise en compte des émissions en amont des actifs renouvelables, (ii) l'utilisation d'une production efficace (hors de l'autoconsommation et de la réduction), et (iii) l'adoption d'une source de données unique et cohérente (Electricity Maps) pour les facteurs d'émission du réseau national. Ces améliorations visent à limiter le risque de surestimation et à mieux refléter la contribution des sociétés du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.

³ Le calcul consolidé des émissions évitées au niveau Capenergie 5 est obtenu en pondérant les émissions évitées par la part d'Omnes Capital dans les participations dans les sociétés du portefeuille.

note méthodologique ci-dessous. La méthodologie a été examinée et validée de manière indépendante par un consultant externe.

2.2 Résultats pour 2025

Comme indiqué dans le rapport d'entité Omnes Capital LEC29, Capenergie 5 aligne sa stratégie avec l'Accord de Paris grâce à sa contribution positive à la lutte contre le changement climatique par le financement des infrastructures d'énergie renouvelable. En investissant dans les développeurs d'énergies renouvelables et les producteurs indépendants, le Fonds contribue à l'augmentation de la capacité d'énergie renouvelable, remplaçant la production d'électricité à forte intensité carbone et soutenant les objectifs à long terme de l'Accord de Paris.

Conformément à la position au niveau de l'entité, aucun objectif quantitatif de réduction des gaz à effet de serre n'a encore été formalisé pour Capenergie 5. L'alignement du Fonds avec l'Accord de Paris est poursuivi et évalué selon une double approche :

- une contribution positive grâce à l'évitement des émissions générées par la production d'énergie renouvelable des sociétés en portefeuille, mesurée annuellement comme principal indicateur climatique du Fonds ;
- La gestion de l'empreinte carbone du portefeuille :
 - les émissions de gaz à effet de serre sont surveillées annuellement via le questionnaire ESG envoyé aux entreprises du portefeuille via la plateforme Novata ;
 - Les entreprises du portefeuille n'ayant pas les ressources nécessaires pour calculer leurs propres émissions sont soutenues par un outil dédié, le Novata Carbon Navigator, qui fournit une comptabilité carbone standardisée alignée sur le protocole GHG ;
 - Omnes collabore avec des entreprises du portefeuille dont les émissions augmentent significativement d'une manière incompatible avec les moyennes de leurs pairs ou leur contexte commercial ;
 - Soutient, avec des outils et une expertise, les entreprises souhaitant fixer leurs propres objectifs de réduction des émissions.

L'alignement du fonds avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris est donc évalué à travers deux indicateurs — les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions évitées — présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur	Résultats 2025	Taux de couverture ⁴	Détails
------------	----------------	---------------------------------	---------

⁴ Le taux de couverture désigne la part des investissements pour lesquels des données ESG sont disponibles, exprimée en pourcentage de la valeur totale de l'investissement du fonds, conformément aux définitions de la SFDR.

Émissions de GES⁵	77 393,80 tCO ₂ ee, soit 78,20 tCO ₂ ee/€M d'investissements	100%	Toutes les sociétés du portefeuille ont publié des données pour 2025, représentant 100 % de la valeur d'investissement du Fonds. Enova Value II GmbH n'a pas pu déclarer ses émissions de Scope 3. Les émissions totales de GES se sont élevées à 77 393,80 tCO ₂ ee en 2025, comprenant 212,60 tCO ₂ ee Scope 1, 4 455,30 tCO ₂ ee Scope 2 (basées sur la localisation) et 72 725,90 tCO ₂ ee Scope 3. L'empreinte carbone était de 78,20 tCO ₂ ee/€M d'investissements.
Émissions évitées	714 582 tCO₂ee représentant 151 965 tCO₂ee au niveau du fonds	100%	En 2025, six entreprises ont généré 1 859 GWh d'électricité renouvelable à partir de projets opérationnels. Omnes Capital a estimé que 714 582 tCO ₂ ee ont été évités grâce à la production d'énergie renouvelable, soit 151 965 tCO ₂ ee sur une base ajustée de propriété pour Capenergie 5. Les émissions de CO ₂ évitées ont augmenté de manière significative par rapport à 2024, avec l'entrée en service de nouveaux projets.

Le fonds Capenergie 5 n'utilise pas les critères de référence de l'Union européenne sur la « transition climatique » et l'« Accord de Paris » définis par le Règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

2.3 Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie

Grâce à son approche d'investissement responsable, Capenergie 5 intègre la question climatique à chaque étape du cycle de vie de ses investissements :

- **Pré-investissement** : un examen initial de l'opportunité d'investissement est effectué afin de vérifier la conformité à la **liste d'exclusion applicable à Capenergie 5**. Cette initiative a été établie par Omnes Capital et s'applique à tous ses investissements. Il garantit ainsi **qu'aucun investissement** n'est effectué dans **le charbon ou d'autres secteurs non alignés avec la stratégie d'investissement du Fonds** ;
- **Due diligence** : une analyse est réalisée par les équipes d'investissement durant la phase de due diligence, dans le but d'évaluer les pratiques de gestion des risques ESG de l'entreprise, y compris les risques climatiques, ainsi **que la contribution potentielle de la société** à la réduction **des émissions de GES** dans l'ensemble de son activité ;

⁵ Les émissions de GES sont rapportées à l'aide d'une méthode de calcul moyenne pondérée, conforme aux exigences fixées par le SFDR.

- Période de détention : le suivi des investissements couvre de nombreuses responsabilités, allant de la participation aux conseils d'administration au soutien de la direction pour professionnaliser les processus de l'entreprise, y compris le **rôle de « partenaire d'entraînement » et l'assistance à la mise en œuvre des outils de reporting** (y compris le reporting ESG selon les critères Omnes) ;
Notre principal outil est un système interne de notation « **Capenergie ESG Scoring Grid** », appliqué à toutes les sociétés du portefeuille pour évaluer annuellement la maturité ESG sur 5 thèmes : gouvernance, capital humain, environnement, parties prenantes externes, critères spécifiques. La grille de notation ESG est complétée par un « **Cadre de Maturité Durable Capenergie** » pour aider nos entreprises à évoluer leurs pratiques au fil du temps ;
De plus, nous collectons et centralisons **toutes les données ESG des entreprises** du portefeuille utilisant la plateforme Novata, à partir de questionnaires internes qui leur sont envoyés chaque année. Ce questionnaire ESG permet de collecter **des données précises concernant le climat**, telles que l'existence d'une politique de réduction des GES alignée sur l'Accord de Paris et intégrant les objectifs et engagements, le plan d'action associé, les initiatives mises en place pour les principaux émetteurs de GES, les émissions de GES sur les trois champs d'application, etc.
- Cessions : l'équipe d'investissement documente les progrès ESG réalisés par la société en portefeuille sur la période de détention dans le memorandum de cession, en capturant les engagements ESG suivis par la société ainsi que la trajectoire d'amélioration par rapport à la base établie à l'entrée.

Nous nous efforçons de **maintenir un dialogue continu** avec nos sociétés en portefeuille et **de suivre leurs progrès** sur les indicateurs de performance climatique. À ce jour, l'alignement du fonds avec les objectifs de l'Accord de Paris est **évalué chaque année à travers le rapport et l'analyse des émissions évitées**.

2.4 Les prochaines étapes et l'ambition de Capenergie 5 pour 2026

La contribution de Capenergie 5 aux objectifs de l'Accord de Paris s'approfondit à mesure que son portefeuille mûrit : avec les sept plateformes mises en place et une part croissante de projets en mise en service, la production d'énergies renouvelables du Fonds — et les émissions évitées qu'il génère — devrait continuer à croître au cours des prochaines périodes de rapport. L'ambition du Fonds pour 2026 est de consolider cette trajectoire tout en renforçant le second levier de son approche d'alignement, la gestion de l'empreinte carbone du portefeuille.

Les actions annoncées dans le rapport de l'année dernière ont été réalisées durant la période de rapport.

Actions identifiées dans le rapport 2025	Réalizations en 2025
Formation de nos équipes et des portefeuilles de Capenergie aux questions climatiques (notions de risques climatiques physiques et de transition, exigences réglementaires pour la déclaration climatique)	Des formations sur le climat et les questions ESG ont été dispensées aux équipes et entreprises du portefeuille d'Omnes, incluant des sessions de partage de connaissances sur des sujets importants tels que le Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM) et la méthodologie des émissions évitées pour les technologies solaires, éoliennes et BESS, complétées par une formation ESG à l'échelle de l'entreprise en janvier 2026.
Soutenir notre portefeuille dans l'harmonisation des méthodologies de calcul des émissions de GES afin d'assurer la qualité, la comparabilité et la fiabilité des résultats	L'harmonisation des méthodologies de calcul des émissions de GES a été finalisée et validée par un audit tiers de la méthodologie des émissions évitées (Carbometrix, mars 2025).

L'intégration du risque climatique dans notre processus d'évaluation	L'évaluation des risques climatiques, physiques et transitoires est intégrée de manière systématique tout au long du processus d'investissement. De plus, une évaluation annuelle de ces risques à travers les portefeuilles d'infrastructures a été lancée en 2025, couvrant les actifs détenus dans le portefeuille à la fin de 2024.
-----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour 2026, le Fonds poursuivra les priorités suivantes :

- **Renforcer l'engagement sur les émissions opérationnelles**, avec un accent particulier sur le Scope 3, grâce à la collecte systématique de données via la plateforme Novata et l'outil Carbon Navigator, des points de contact réguliers pour comprendre les moteurs d'émissions, et la progression des sociétés du portefeuille selon le cadre de maturité durable de Capenergie ;
- **Soutenir les entreprises du portefeuille souhaitant fixer leurs propres objectifs de réduction des émissions**, avec des outils et une expertise dédiés, tout en évaluant la pertinence et la faisabilité d'un objectif quantitatif de réduction des gaz à effet de serre au niveau du fonds ;
- **Renforcer l'intégration des considérations climatiques dans les évaluations** grâce au suivi continu des méthodologies évaluant les impacts financiers liés au climat.

3. La stratégie de Capenergie 5 pour s'aligner sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité

3.1 Conformément aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique

Grâce à notre approche d'investisseur responsable, nous reconnaissons l'érosion significative de la biodiversité causée par l'activité humaine et notre responsabilité de limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes. Les investissements en infrastructures des fonds Capenergie représentent la plupart des risques directs de biodiversité générés par l'activité d'investissement d'Omnes Capital.

En 2024, nous nous sommes engagés à établir la conformité de Capenergie 5 aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, par la **déclaration des deux principaux indicateurs d'impact négatif (PAI)** définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur les divulgations liées à la durabilité dans le secteur des services financiers. Ces indicateurs incluent :

- La part des investissements réalisés dans des entreprises ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité ayant un impact négatif sur ces zones ;
- La part des investissements dans des entreprises sans pratiques ou politiques durables sur les terres ou l'agriculture.

Les résultats sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur d'impact négatif sur la biodiversité	Impacts 2025	Taux de couverture ⁶	Détails
-------------------------------------------------	--------------	---------------------------------	---------

⁶ Le taux de couverture désigne la part des investissements pour lesquels des données ESG sont disponibles, exprimée en pourcentage de la valeur totale de l'investissement du fonds, conformément aux définitions de la SFDR.

Portée de la déclaration 2025 – ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).

Investissements à impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité

0%

100%

Les données rapportées directement par les sociétés du portefeuille. Toutes les sociétés du portefeuille ont maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'obtention des permis et ont réalisé des évaluations d'impact environnemental conformément aux exigences légales. Ces évaluations ont confirmé que les activités des entreprises n'avaient pas généré d'effets négatifs sur les zones environnantes sensibles à la biodiversité.

Toutes les sociétés du portefeuille ont publié cet indicateur, représentant 100 % de la valeur d'investissement du Fonds.

Investissements dans des entreprises sans pratiques durables foncières ou agricoles

20%

100%

La durabilité des terres est intégrée au thème de la biodiversité de l'engagement d'Omnes avec les sociétés du portefeuille. La réduction de 79,88 % en 2024 à 20,00 % en 2025 reflète les progrès dans la formalisation de la biodiversité et des approches de gestion durable des terres à l'ensemble du portefeuille.

Ces 20 % représentent les investissements du Fonds dans Enova Value II GmbH, qui est une coentreprise sans processus indépendants établis. Cependant, le Fonds a intégré ses exigences en matière de pratiques durables en matière de terres et de biodiversité dans la politique d'entreprise responsable intégrée à l'accord d'actionnaires. Enova Group, en tant que partenaire d'investissement, a confirmé que la Politique d'Entreprise Responsable fait partie de sa politique globale d'ENOVA, à laquelle il adhère entièrement.

L'utilisation de ces deux indicateurs garantit à la fois la **mise en œuvre de mesures de protection appropriées** par les entreprises du portefeuille opérant à proximité ou dans des zones sensibles à la biodiversité, ainsi que la mise en œuvre de politiques dédiées à la gestion de la biodiversité. De cette manière, nous veillons à ce que Capenergie 5 atteigne les **deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992** mentionnés ci-dessus.

Compte tenu des informations reçues en 2025, nous souhaitons désormais apporter un soutien accru aux entreprises dans la déclaration des informations liées à la biodiversité. En effet, ce reporting permet d'identifier **les pratiques vertueuses** mises en œuvre par les holdings en termes de biodiversité, telles que celles présentées dans la case d'en face, et d' **en tirer parti en les étendant à d'autres entreprises du portefeuille**. Le reporting et le soutien aux sociétés du portefeuille seront donc au cœur de la stratégie d'Omnes.

Les pratiques vertueuses des entreprises Capenergie 5 en matière de protection de la biodiversité

- Fixation des objectifs de biodiversité
- Formalisation d'une politique de protection de la biodiversité, alignée sur les objectifs internationaux
- Mise en œuvre d'un plan de réduction de l'empreinte de la biodiversité lors des phases de développement, de construction, d'exploitation et de fin de vie du projet
- Une évaluation systématique de l'impact pendant la phase de développement afin de garantir que la biodiversité et les écosystèmes ne soient pas compromis par la mise en œuvre du projet
- Cartographie du site pour identifier les principales zones de biodiversité (KBA) et interdire tout projet dans une zone de grande valeur biodiversité
- Actions ciblées pour protéger la faune locale : installation de nichoirs près d'un projet de préservation de la nidification des chouettes ; Prairies entre les sites pour maintenir l'habitat et créer des corridors écologiques.

3.2 La contribution de Capenergie 5 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

L'IPBES identifie cinq principaux facteurs directs de perte de biodiversité : le changement d'utilisation des terres et de la mer, l'exploitation directe des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes. L'activité de Capenergie 5 porte principalement sur **le changement d'utilisation des sols** (modification de l'habitat, fragmentation et compactation des sols par les projets solaires et éoliens) et, à travers son objectif principal, contribue à réduire la pression exercée par **le changement climatique**. En finançant la capacité d'énergie renouvelable qui remplace la production à forte intensité carbone, le portefeuille du Fonds a évité 151 965 tCO₂e au niveau du fonds en 2025 (voir Section 2), réduisant ainsi l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité.

Pour réduire les pressions directes associées à ses projets, Omnes soutient les sociétés du portefeuille de Capenergie 5 grâce à des mesures appliquées tout au long du cycle d'investissement :

- Lors de la phase d'investissement : Pour chaque nouvel investissement de projet, une évaluation de la biodiversité est réalisée lors d'une diligence raisonnable avec Altitude by AXA Climate afin d'évaluer la proximité du projet avec les zones clés sensibles à la biodiversité et son impact potentiel sur la biodiversité. Lorsqu'un risque important est identifié, il est signalé à la société du portefeuille et Omnes demande si une évaluation d'impact environnemental a été réalisée dans le cadre du processus d'obtention des permis.
- Pendant la période de détention : La même évaluation de la biodiversité est réalisée chaque année sur l'ensemble du portefeuille du Fonds, afin de comprendre son impact consolidé sur la biodiversité. Les résultats sont partagés avec l'équipe d'investissement et les sociétés du portefeuille, informant les priorités d'engagement.
- Par l'engagement : Omnes organise des sessions dédiées à l'engagement avec les entreprises du portefeuille pour promouvoir la préservation de la biodiversité, que ce soit par l'adoption d'une politique formelle sur la biodiversité ou la participation à des initiatives sectorielles. Par exemple, Omnes a organisé une session de partage de connaissances en ligne pour toutes les entreprises du portefeuille sur l'approche du gain net en biodiversité. Omnes a également soutenu une entreprise en portefeuille dans l'amélioration de son accès au financement grâce à la mise en œuvre sur place de conceptions respectueuses de la biodiversité. Une boîte à outils – Capenergie

Biodiversity Toolkit – a été mise à disposition des entreprises du portefeuille pour guider leurs stratégies et actions tout au long du cycle de vie du projet, en suivant la hiérarchie de mitigation.

- **En interne** : Omnes partage ses connaissances liées à la biodiversité avec ses équipes d'investissement, via des newsletters et des sessions dédiées, afin de les préparer à leur engagement avec les sociétés du portefeuille sur ces sujets.

3.3 Mesurer l'impact de Capenergie 5 sur la biodiversité

En 2025, Omnes Capital a réalisé une évaluation de l'impact sur la biodiversité à l'échelle du portefeuille utilisant Altitude par AXA Climate pour Capenergie 5, évaluant chaque actif en fonction de son secteur et de ses coordonnées géographiques.

L'évaluation couvre les **337 actifs** opérationnels (29 % des actifs totaux), en construction (6 %), prêts à construire ou en phase avancée de développement (65 %) au 31 décembre 2025 ; les actifs en phase initiale ou intermédiaire de développement, dont l'emplacement et la conception ne sont pas encore fixes et qui pourraient ne pas être finalement construits, sont exclus de cette analyse.

Conformément aux meilleures pratiques alignées sur le Global Biodiversity Score (GBS), l'impact du Fonds sur la biodiversité est présenté sur deux bases complémentaires : l'**impact réalisé** de son **portefeuille opérationnel**, exprimé par la métrique Average Species Abundance (MSA), et l'**impact engagé** de l'ensemble des 337 actifs, exprimé par l'exposition spatiale du portefeuille aux zones sensibles et aux espèces menacées.

Impact réalisé - Empreinte de la biodiversité

L'empreinte du Fonds sur la biodiversité est mesurée à l'aide d'une approche d'abondance moyenne des espèces (MSA) – la métrique sous-jacente au Global Biodiversity Score (GBS). L'empreinte est dérivée de chaque secteur d'actifs et de chaque emplacement géographique, cartographiée à travers les catégories de pression reconnues par la méthodologie. Conformément aux meilleures pratiques alignées avec le GBS, la mesure de la MSA ne comprend que les 98 actifs en exploitation afin de démontrer l'impact réalisé⁷.

Pour les 98 actifs opérationnels du Fonds, l'empreinte de la biodiversité est mesurée sur les quatre catégories de pression et distinguée entre sa **composante statique** — l'impact total accumulé des actifs survenu avant l'année de reporting — et sa **composante dynamique** — l'impact supplémentaire survenant durant l'année de rapport.

Pression	Empreinte statique	Empreinte dynamique
Utilisation des terres	12.4 MSAppb ⁸	0,08 MSAppb
Pollution	4.2 MSAppb	0,01 MSAppb
Exploitation des ressources	0,7 MSAppb	–
Changement climatique	–	2.4 MSAppb
Total	17.2 MSAppb	2.5 MSAppb
Intensité (par chiffre d'affaires attribué à un milliard d'euros)	619,1 MSAppb/€bn	89,6 MSAppb/€bn

Source : Altitude par AXA Climate – fonds Capenergie 5, date de projection 29/06/2026.

L'**utilisation des terres** est le principal moteur de l'empreinte statique du Fonds, représentant environ 72 % du total — conformément aux exigences foncière des infrastructures d'énergie renouvelable. L'empreinte dynamique, qui ne capture que la

⁷ L'empreinte est estimée en combinant le secteur économique et la localisation géographique de chaque actif avec les coefficients d'impact pression tirés des modèles scientifiques GBS/GLOBIO, à travers les principales pressions sur la biodiversité (notamment le changement d'utilisation des terres, le changement climatique et la pollution). Pour permettre la comparaison entre fonds et au fil du temps, l'empreinte réalisée du portefeuille opérationnel est normalisée par le chiffre d'affaires des sociétés investies, attribué au Fonds selon sa part de propriété, et exprimé par milliard d'euros de chiffre d'affaires.

⁸ Altitude selon AXA Climate repose sur MSAppb (parties par milliard), converti de MSA.km², pour faciliter la comparaison de l'empreinte de la biodiversité.

pression incrémentale ajoutée durant l'année de rapport, est bien plus faible et dominée par les émissions opérationnelles résiduelles des actifs (la pression du « changement climatique »). L'impact global du Fonds sur la biodiversité est jugé **faible**, selon la note méthodologique décrite ci-dessous.

Contribution contre le moteur du changement climatique

Parmi les cinq facteurs directs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES — changement d'utilisation des terres et de la mer, exploitation directe des ressources, changement climatique, pollution et espèces envahissantes — l'activité énergétique renouvelable du Fonds contribue positivement contre le facteur du changement climatique, en remplaçant la production d'électricité à forte intensité carbone. Les émissions évitées générées par le portefeuille (voir Section 2) représentent donc une contribution à la réduction de l'une des principales pressions sur la biodiversité.

Impact engagé - Proximité des zones sensibles à la biodiversité et des espèces menacées

Conformément aux meilleures pratiques, le Fonds présente également son impact engagé couvrant l'intégralité des actifs évalués (exploitation, en construction, prêts à construire ou à un stade avancé) via l'exposition spatiale du portefeuille à des zones sensibles et des espèces menacées. Sur les 337 actifs évalués, 64 (19 %) sont situés à proximité⁹ élevée de zones d'intérêt pour la biodiversité (21 % moyennes, 60 % faibles), tandis que la proximité des espèces menacées est nettement inférieure : aucun actif n'est à grande proximité et seulement 8 (2 %) sont à proximité moyenne, les 98 % restants étant à faible proximité. Le tableau ci-dessous présente cette exposition par stade de développement :

Phase de développement	Actifs évalués	Proximité élevée avec les zones d'intérêt	Proximité moyenne des zones d'intérêt	Faible proximité avec les zones d'intérêt	Proximité élevée/moyenne avec des espèces menacées
Opérationnel	98	16	24	58	1 (moyen)
En cours de construction	21	4	7	10	2 (moyen)
Prêt à monter / phase avancée	218	44	39	135	5 (moyen)
Total	337	64	70	203	8 (moyen)

Source : Altitude par AXA Climate – fonds Capenergie 5, date de projection 29/06/2026.

L'exposition aux zones sensibles à la biodiversité est concentrée sur des actifs **qui ne sont pas encore opérationnels** : sur les 64 actifs à grande proximité des zones d'intérêt, 44 sont à un stade prêt à construire ou en phase avancée, où des évaluations d'impact environnemental sont réalisées dans le cadre du processus d'autorisation et où les mesures d'évitement et d'atténuation peuvent encore être intégrées à la conception du projet. Pour les actifs opérationnels et en construction, 20 actifs sont à grande proximité de zones sensibles, et aucun actif du portefeuille n'est à grande proximité d'espèces menacées. Omnes Capital veille à ce que les 20 actifs respectent les cadres réglementaires locaux lors des phases de planification et d'obtention des permis et surveille chaque année cette exposition via les indicateurs PAI liés à la biodiversité. Au 31 décembre 2025, aucun des 20

⁹ La proximité de la biodiversité est évaluée à l'aide de la plateforme Altitude sur trois tampons de distance (100 m, 1 km et 10 km) autour de chaque actif. Les « zones d'intérêt pour la biodiversité » incluent les zones légalement protégées, les sites reconnus internationalement et d'autres zones naturelles enregistrées ou sensibles. « Espèces menacées » désignent les espèces classées comme quasiment menacées, vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN. Chaque actif reçoit une note élevée, moyenne ou faible basée sur (i) la présence et la proximité de ces zones ou espèces au sein des zones tampons définies, (ii) leur niveau de protection, et (iii) le niveau d'impact environnemental du type d'actif, allant du niveau 1 (le moins impactant, par exemple les bureaux) au niveau 4 (le plus impactant, par exemple les centrales électriques au charbon).

actifs n'avait été signalé comme ayant eu un impact négatif significatif sur les zones environnantes.

Note méthodologique | Impact sur la biodiversité

Approche méthodologique : L'outil climatique Altitude by AXA modélise les impacts sur la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises (champs 1, 2 et 3 selon les normes du protocole GHG). La méthodologie s'appuie sur l'expertise d'AXA Climate et utilise l'outil GBS avec des intensités de sous-secteurs calculées en février 2025 avec GBS v1.4.9.

Cette approche mesure l'impact sur la biodiversité à travers de multiples pressions environnementales. Pour les écosystèmes terrestres, cela inclut l'utilisation des terres, l'empiètement, la fragmentation, le dépôt d'azote atmosphérique, l'écotoxicité terrestre et le changement climatique. Pour les écosystèmes d'eau douce, les pressions englobent les perturbations hydrologiques dues à la fois au changement climatique et à l'utilisation directe de l'eau, la conversion des zones humides, l'utilisation des terres dans les bassins versants des rivières et zones humides, l'eutrophisation en eau douce et l'écotoxicité des eaux douces.

La méthodologie utilise MSA.km2 (Abondance moyenne d'espèces par kilomètre carré) comme principal indicateur, suite à la reconnaissance par l'IPBES de la MSA comme mesure de l'évaluation de l'intégrité des écosystèmes. Cela crée un parallèle avec les évaluations de l'empreinte des GES, où MSA.km2 fonctionne de manière similaire à tCO₂eq. L'évaluation prend en compte à la fois les impacts statiques (impacts cumulatifs passés) et les impacts dynamiques (impacts de l'année en cours). Pour permettre des comparaisons entre écosystèmes, les impacts terrestres et aquatiques sont convertis en MSAppb (parties par milliard de surface totale), et les comparaisons entre entreprises utilisent des mesures d'intensité telles que MSAppb/€bn.

Classification du risque : Pour chaque secteur, catégorie et pression, l'intensité est comparée à deux seuils spécifiques à chaque secteur : un seuil moyen fixé par la limite planétaire pour la perte de biodiversité (l'entreprise contribue à dépasser les frontières planétaires), et un seuil élevé fixé par les industries les plus intensives représentant 20 % du chiffre d'affaires sectoriel (l'entreprise est parmi les activités les plus intensives de son secteur). Le risque le plus élevé entre catégories définit le risque de pression : élevé si un seuil élevé est franchi, moyen si un seuil moyen est franchi, sinon faible.

Principales limitations : Le contexte local (rareté de l'eau, proximité des zones protégées, présence d'espèces menacées, fertilité des sols) est exclu et couvert séparément par les modules de proximité (proximité des zones sensibles à la biodiversité et espèces menacées) ; les espèces envahissantes ne sont pas quantifiées ; le changement d'utilisation des terres exclut les écosystèmes marins ; le score d'exploitation des ressources reflète uniquement les impacts aquatiques ; l'écotoxicité des métaux est exclue en raison de l'incertitude des données.

4. Approche pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

4.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG

Le fonds Capenergie 5 applique la politique d'Omnes sur l'intégration des risques de durabilité, mise en œuvre conformément à l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur les divulgations liées à la durabilité dans le secteur des services financiers. La politique, disponible sur le site d'Omnes ([lien](#)), expose la définition du risque de durabilité par la société et structure son analyse autour de quatre piliers des risques de durabilité, notamment les risques liés au changement climatique et à la biodiversité.

Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans les domaines de l'environnement, du social ou de la gouvernance dont la survenue pourrait avoir un impact négatif réel, ou potentiel, sur la valeur des investissements du Fonds. Les risques de durabilité peuvent constituer un risque en soi ou contribuer à d'autres risques identifiés, tels que les risques de marché, opérationnels, de liquidité ou de contrepartie, et peuvent affecter les rendements à long terme des investisseurs.

La prise en compte des risques de durabilité est intégrée tout au long du processus d'investissement du Fonds et est mise en œuvre par l'équipe d'investissement avec le soutien de l'équipe ESG & Durabilité :

- **Identification** : Les nouvelles opportunités sont systématiquement examinées par rapport aux engagements d'exclusion Omnes et aux restrictions supplémentaires d'investissement du Fonds, la conformité étant vérifiée par l'équipe Conformité & Gestion des Risques et examinée par le Comité d'Investissement. Comme tous les investissements du Fonds concernent des actifs d'infrastructure, une évaluation des risques climatiques et biodiversité utilisant Altitude par AXA Climate est réalisée avec diligence raisonnable pour chaque investissement potentiel, identifiant les risques matériels associés au changement climatique et à la perte de biodiversité au niveau des actifs. Une diligence raisonnable ESG est réalisée à l'aide de la grille de notation ESG propriétaire Capenergie, couvrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Évaluation et priorisation** : La Grille de Notation ESG de Capenergie intègre un mécanisme de pondération adapté au secteur et au niveau de maturité de l'investissement potentiel, garantissant que les risques les plus importants pour chaque entreprise sont priorisés. L'analyse produit un score ESG reflétant le profil global de risque de l'investissement, accompagné de plans d'action corrective à court et moyen terme lorsque cela est pertinent. L'évaluation des risques liés à la durabilité repose principalement sur les informations rapportées par les entreprises elles-mêmes en portefeuille et sur leur dialogue.
- **Gestion** : Les résultats de la due diligence ESG — y compris l'évaluation des risques climatiques et biodivergents — sont systématiquement présentés dans le mémorandum d'investissement soumis au Comité d'investissement, et peuvent entraîner l'ajout de conditions supplémentaires à l'investissement, y compris des plans d'action ESG post-investissement. Pendant la période de détention, les mesures d'atténuation des risques ESG des sociétés du portefeuille sont suivies via la campagne annuelle de reporting ESG menée via la plateforme Novata et la mise à jour annuelle du score ESG ; des plans d'action sont élaborés et régulièrement mis à jour, soutenus par le Cadre de Maturité Durable de Capenergie et un engagement continu entre l'équipe d'investissement et la direction de la société du portefeuille.

4.2 Description des principaux risques ESG

Omnes regroupe les risques de durabilité en quatre grandes catégories, conformément à sa Politique d'intégration des risques de durabilité : changement climatique et environnement, biodiversité, gouvernance et risques sociaux.

Type de risque	Description
Changement climatique et risques environnementaux	
Risques climatiques physiques	Les risques physiques résultent de dommages directement causés par des phénomènes climatiques et météorologiques. Ces facteurs peuvent être aigus (dus à des événements naturels) ou chroniques (liés à la montée des températures, à l'acidification des océans et à des changements géographiques à long terme tels que la montée du niveau de la mer). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et doivent donc être limités.
Risques climatiques de transition	Risques de transition liés aux effets de la mise en œuvre d'un modèle économique bas carbone : développements juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations technologiques et percées, perception des clients et des parties prenantes de leur impact potentiel.
Risques de contentieux	Les risques de responsabilité liés aux facteurs environnementaux liés au manquement de prise en compte des risques générés par le financement des entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas leurs engagements à long terme. Omnes vise à investir dans un éventail d'entreprises européennes. Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à soutenir les entreprises en croissance dans leur transition vers une économie avec peu d'impact environnemental et une plus grande attention portée à l'aspect humain. À ce stade, aucun risque de responsabilité n'a été manifesté dans le cadre d'un contentieux.
Risques liés à la biodiversité	
Risque d'érosion de la biodiversité	L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et augmente le risque que les risques climatiques décrits dans les risques physiques se produisent. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (établissement de nouveaux bâtiments/entrepôts dans les zones non développées, besoins et consommation de matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures, etc.).
Risques de gouvernance	
Risques réputationnels	Le risque réputationnel est l'impact qu'un événement négatif peut avoir sur l'image d'une organisation. Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou à l'éthique, peut avoir un impact à la fois sur l'évaluation des actifs détenus dans nos fonds et sur la société de gestion elle-même. Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque de réputation pour le fonds pourraient être liés à l'échec à la mise en œuvre de mesures de surveillance des entreprises financées, à une situation potentielle de corruption ou de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, à des pratiques sociales ou sociétales insoutenables et/ou à la gouvernance de l'une des entreprises financées dans nos fonds.
Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs non financiers	Le risque de litige et/ou de responsabilité résulte d'une éventuelle action en justice pour non-respect des réglementations environnementales et sociales. Ces risques pourraient limiter la rentabilité financière et la liquidité à long terme des fonds gérés.

Risque de désengagement des actionnaires	<p>Omnes a officialisé une politique d'engagement des actionnaires et exerce des droits de vote dans ses sociétés en portefeuille conformément à cette politique.</p> <p>Le risque viendrait de la non-identification de résolutions nécessitant une action de vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat), la mise en œuvre de mesures sociales (plan de partage des bénéfices, formation, etc.) et une bonne gouvernance (rémunération, nomination de fiduciaires, audit, etc.).</p>
Risques de non-engagement constructif avec les sociétés du portefeuille	<p>L'organisation d'Omnes permet un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées, permettant une meilleure compréhension des stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants.</p> <p>Le risque viendrait d'un manque d'analyse et de compréhension de la part de nos partenaires.</p>
Risques de corruption, blanchiment d'argent et financement du terrorisme, abus des actifs de l'entreprise	<p>La corruption et le blanchiment d'argent sont l'acte de faciliter, par tous les moyens, la fausse justification de l'origine des biens ou des revenus du coupable d'un crime ou d'une infraction qui a procuré un profit direct ou indirect pour l'auteur ou l'utilisation prévue des profits issus de l'investissement.</p> <p>Omnes a mis en place un système de contrôle et de supervision des avoirs de fonds et des investisseurs visant à réduire la survenue de ce risque lors de la mise en œuvre de ses investissements. Cependant, le risque pourrait provenir d'une mauvaise configuration des bases de données utilisées ou de l'échec à détecter les malversations au sein des entreprises financées.</p> <p>Le risque de sanctions contre ces sociétés pour de telles actions impacterait la rentabilité du fonds et la liquidité à long terme de cette participation.</p>
Risques sociaux	
Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines	<p>Les politiques à mettre en œuvre par les États et le respect des objectifs par toutes les autorités locales nécessitent un changement dans le mode de vie actuel. Ces adaptations concerneront à la fois les moyens de transport, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, ainsi que les besoins en formation et sensibilisation. Ces changements de mode de vie affecteront la vie professionnelle et personnelle des autorités locales.</p>
Risques liés à l'assurance	<p>L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et au déclin de la biodiversité engendrera des coûts d'assurance supplémentaires (catastrophes naturelles, montée du niveau de la mer et leurs impacts sur les côtes, etc.).</p>
Risques médico-sociaux liés au changement climatique et aux besoins d'adaptation	<p>Tous ces bouleversements (changements climatiques, pandémies, changements d'organisation peuvent avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, congés maladie, stress, etc.). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et de recrutement.</p>

4.3 Accent sur l'exposition de Capenergie 5 aux risques environnementaux

En 2025, Omnes Capital a réalisé une évaluation axée sur les risques liés au climat et à la biodiversité au niveau des actifs en utilisant Altitude par AXA Climate. L'évaluation a été réalisée sur la base des secteurs et coordonnées géographiques de chaque actif, réparties en trois dimensions : risques climatiques physiques, risques climatiques de transition et risques liés à la nature (biodiversité).

L'évaluation couvre les 337 actifs opérationnels, en construction, prêts à construire et en phase avancée du portefeuille au 31 décembre 2025.

Analyse des risques climatiques physiques

Les risques physiques résultent de l'exposition des actifs à des dangers climatiques chroniques et aigus. L'exposition a été évaluée dans trois scénarios climatiques — SSP1-2,6 (voie de durabilité), SSP2-4,5 (voie intermédiaire) et SSP5-8,5 (voie à fortes émissions) — sur les horizons de 2030, 2035 et 2040 jusqu'en 2050. Le cas central présenté ci-dessous est le SSP2-4.5, avec les voies de durabilité et de haute émission utilisées pour encadrer la gamme des résultats.

Dans le scénario central à l'horizon 2050, les risques physiques les plus importants pour le Fonds sont les **inondations (60 actifs, 18 % du portefeuille)**, le **stress hydrique (49 actifs, 15 %)**, les **glissements de terrain (46 actifs, 14 %)** et le **retrait-houle de l'argile (41 actifs, 12 %)**.

La comparaison de scénarios révèle deux catégories distinctes de risque. Un premier groupe — inondation, stress hydrique, glissement de terrain et rétract-retrait-gonflement de l'argile — reste très important dans les trois scénarios et est largement insensible à la voie des émissions (le retrait-houle de l'argile et le tremblement de terre sont identiques selon les scénarios ; les crues ne passent que de 54 à 60 actifs entre les voies de durabilité et de haute émission). Ces éléments représentent le profil structurel du risque physique du Fonds, déterminé par la localisation géographique des actifs plutôt que par le rythme du changement climatique, et doivent être gérés quelle que soit la trajectoire de transition.

Un second groupe est nettement sensible au scénario : le nombre d'actifs fortement exposés à la sécheresse passe de négligeable à 43 actifs, et une exposition élevée aux variations de la température de l'air passe de négligeable à 29 actifs. Cette couche supplémentaire de risque lié à la température et à l'eau ne deviendrait significative que dans un scénario de forte chaleur.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actifs exposés à haut risque, décomposé par trois scénarios climatiques :

Danger	SSP1-2.6		SSP2-4.5		SSP5-8.5		Δ (SSP1-2.6 → SSP5-8.5) 2050 ACTIFS ÉLEVÉS
	2030	2050	2030	2050	2030	2050	
Inondation	54 (16%)	54 (16%)	54 (16%)	60 (18%)	54 (16%)	60 (18%)	+6
Stress hydrique	49 (15%)	52 (15%)	49 (15%)	49 (15%)	40 (12%)	54 (16%)	+2
Glissement de terrain	47 (14%)	46 (14%)	47 (14%)	46 (14%)	47 (14%)	49 (15%)	+3
Rétract-gonflement de l'argile	41 (12%)	41 (12%)	41 (12%)	41 (12%)	41 (12%)	41 (12%)	0
Feu de forêt	26 (8%)	26 (8%)	23 (7%)	26 (8%)	26 (8%)	27 (8%)	+1
Sécheresse	0 (0%)	0 (0%)	0 (0 %)	25 (7%)	1 (≈0 %)	43 (13%)	+43
Séisme	18 (5%)	18 (5%)	18 (5%)	18 (5%)	18 (5%)	18 (5%)	0

Changement de température de l'air	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	29 (9%)	+29
Tous les autres dangers (8)	≤7 chacun	≤7 chacun	≤7 chacun	≤7 chacun	≤7 chacun	≤7 chacun	~0

Source : Altitude par AXA Climate – fonds Capenergie 5, date de projection 29/06/2026. Les chiffres présentent le nombre d'actifs à haut risque (% sur 337 actifs totaux évalués).

En se concentrant sur la répartition de l'exposition selon les types d'actifs, **les actifs solaires (au sol et agrivoltaïques) concentrent l'exposition du Fonds aux risques liés à l'eau et à la chaleur** : le solaire au sol et l'agrivoltaïque représentent ensemble tous les actifs fortement exposés au stress hydrique (49 actifs), et le solaire au sol à lui seul est responsable de la majorité de l'exposition élevée à la sécheresse. **L'éolien terrestre concentre l'exposition aux inondations** du Fonds (26 des 60 actifs exposés aux inondations), et **les actifs de stockage d'électricité (batteries)** ont une exposition modérée et largement répartie sur les inondations, la sécheresse et les glissements de terrain. Cette répartition est essentielle pour l'atténuation : les mesures liées à l'eau et à la chaleur sont les plus pertinentes pour le portefeuille solaire, tandis que les mesures de résilience aux inondations sont les plus pertinentes pour les actifs éoliens et de stockage.

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre d'actifs exposés à une forte exposition aux dangers climatiques dans le scénario central (SSP2-4.5), décomposée par type d'actif :

Danger	Solaire au sol	Solaire agrivoltaïque	Vent terrestre	Stockage (BESS)	Solaire sur toit
Stress hydrique	26	23	–	–	–
Inondation	14	7	26	13	–
Glissement de terrain	15	11	2	9	9
Sécheresse	14	-	2	9	–

Source : Altitude par AXA Climate – fonds Capenergie 5, date de projection 29/06/2026. Les chiffres présentent le nombre d'actifs à haut risque.

Analyse des risques liés à la transition climatique

En tant que fonds d'énergie renouvelable, Capenergie 5 est relativement à l'abri des risques de transition qui affectent les activités à forte intensité carbone : la majorité des facteurs de risque de transition politique, de marché et de réputation sont évalués comme non substantiels pour le portefeuille dans tous les scénarios et horizons. Le principal risque de transition identifié est l'augmentation du coût des matières premières (noté élevé), reflétant la dépendance des technologies solaires, éoliennes et de stockage par batteries aux matériaux critiques ainsi que la pression des coûts associée à la chaîne d'approvisionnement.

Inversement, l'évaluation identifie des opportunités de transition significatives, chacune classée comme élevée : cadres réglementaires favorables et incitations publiques, accès à de nouveaux marchés, expansion des biens et services à faibles émissions, et une position réputationnelle renforcée. La stratégie du Fonds est donc positionnée pour bénéficier structurellement de la transition à bas carbone tout en restant exposée aux pressions des coûts en amont de la chaîne d'approvisionnement.

Nous entretenons un dialogue régulier avec nos sociétés en portefeuille concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les stratégies d'optimisation des coûts. Grâce à une planification collaborative et des partenariats stratégiques, nous aidons les entreprises à développer des approches d'approvisionnement résilientes et à explorer des matériaux alternatifs et des solutions de recyclage pour gérer efficacement ces dynamiques de marché.

Analyse des risques liés à la nature (biodiversité)

Les risques liés à la nature comprennent les impacts du Fonds sur la biodiversité (voir Section 3) et sa dépendance aux services écosystémiques. En ce qui concerne les dépendances, l'évaluation évalue la dépendance globale du Fonds aux services

écosystémiques comme élevée, stimulée par deux services de régulation considérés comme hautes dépendances : la régulation climatique mondiale et la mitigation des inondations. Un autre ensemble de services de régulation, incluant l'atténuation des tempêtes, la régulation locale du climat, la rétention des sols et des sédiments ainsi que la régulation du débit d'eau, est évalué comme une dépendance au milieu.

Impact financier

L'évaluation révèle également les pertes annuelles moyennes (AAL) potentielles par actif jusqu'en 2050. L'AAL représente l'impact financier attendu des événements liés au climat dans trois horizons temporels différents (2025, 2030 et 2050) et dans trois scénarios différents. Il combine la probabilité que ces événements se produisent avec le coût potentiel des dommages qu'ils pourraient causer.

Cela ne signifie pas que de tels coûts se produiront chaque année ; certaines années peuvent ne pas avoir de perte, tandis que d'autres peuvent avoir des impacts significatifs. Les pertes potentielles sont classées en deux grands types :

- Dommages matériels : perte de valeur d'actifs (CAPEX) causée par des dommages aux bâtiments et infrastructures
- Interruption d'activité : Perte de revenus (OPEX) pour la société de portefeuille causée par la cessation des activités des actifs

À mesure que la couverture des risques dans l'évaluation de l'AAL augmente, nous nous attendons à ce que la granularité et la précision des évaluations s'améliorent avec le temps, avec des comparaisons annuelles devenant disponibles.

4.4 Fréquence de la révision du périmètre de gestion des risques

La gestion des risques ESG est assurée de manière continue à travers nos activités d'investissement et notre engagement avec nos investissements, et constitue l'une des priorités du comité ESG interne d'Omnes.

Le contrôle interne des processus ESG est organisé en trois niveaux :

- Un contrôle continu de premier niveau par les équipes d'investissement, soutenu par l'équipe ESG & Durabilité ;
- Contrôle de second niveau par l'équipe Risque & Conformité, indépendamment des équipes opérationnelles, via deux contrôles annuels post-investissement distincts (une Revue du Cadre ESG et un Contrôle ESG Opérationnel, ce dernier examinant si chaque fonds respecte les engagements spécifiques pris envers ses investisseurs) ;
- Un contrôle de troisième niveau par un audit indépendant des processus ESG d'Omnes effectué tous les trois ans.

Le risque de durabilité est surveillé à la fois au niveau de la société de gestion et au niveau des véhicules gérés, et revu au moins une fois par an. L'évaluation des risques environnementaux réalisée avec Altitude par AXA Climate est mise à jour annuellement et intégrée dans les processus plus larges de gestion du portefeuille du Fonds.

4.5 Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques

L'évaluation des risques environnementaux est systématiquement intégrée à notre processus d'investissement. Suite à la première évaluation globale du portefeuille réalisée en 2024, qui sert de référence, l'évaluation a été renouvelée en 2025 sur l'ensemble du portefeuille du Fonds, rendant possible la comparaison annuelle et intégrant cet exercice comme composante annuelle de la gestion du portefeuille. Les résultats et recommandations au niveau des actifs sont partagés avec les sociétés du portefeuille afin de soutenir la gestion des risques opérationnels, réputationnels et économiques.

Plusieurs actions sont entreprises de façon continue pour réduire l'exposition du Fonds aux risques ESG :

- L'intégration de l'exposition géographique aux dangers climatiques et aux impacts sur la biodiversité comme critère dans la sélection des investissements, via l'évaluation systématique des risques climatiques et biodivers, réalisée en due diligence ;
- Le soutien aux entreprises du portefeuille dans la réalisation de leur propre étude des risques liés au climat et à la biodiversité, par la formation, l'accès à des experts, et la fourniture d'outils et de cadres de référence, notamment la plateforme Altitude, le Capenergie Climate Toolkit et le Capenergie Biodiversity Toolkit ;
- Le soutien à la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation identifiées par les évaluations, lorsque nécessaire ;

4.6 Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG restent difficiles à quantifier dans le secteur du capital-investissement, car des méthodologies solides pour traduire les évaluations ESG et climatiques en valeur financière sont encore en cours de développement.

Lors de l'évaluation des risques environnementaux avec AXA Climate Altitude, nous avons également examiné les indicateurs quantitatifs de pertes produits par la plateforme, tels que les pertes annuelles moyennes dues aux dommages matériels et à l'interruption des activités. Compte tenu des limites méthodologiques et de données actuelles – une couverture incomplète des risques climatiques – nous avons conclu que ces estimations ne sont pas encore suffisamment solides pour éclairer l'impact financier des actifs.

Au lieu de cela, l'analyse de l'exposition physique au risque est partagée avec nos équipes d'investissement au niveau de l'entreprise et du fonds afin de mieux comprendre les risques climatiques à long terme affectant chaque actif pendant la période de détention et à la sortie. Cela garantit que les considérations climatiques sont prises en compte dans la surveillance et la prise de décision des investissements — par exemple dans la planification des dépenses en capital, l'assurance et la stratégie de sortie. Nous avons l'intention de maintenir cette approche en cours d'examen à mesure que les méthodologies de marché mûrissent.

Omnes s'engage à surveiller chaque année notre approche d'estimation de l'impact financier des risques ESG à mesure que les méthodologies du marché évoluent.

5. Annexe

5.1 Principaux impacts négatifs du fonds géré

Indicateur de durabilité défavorable		Unité	Impact 2025	Impact 2024	Explication	Actions entreprises, actions planifiées et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre	Société investie	1. Émissions de GES	Émissions de GES de champ 1	tCO ₂ eq.	212.60	41.75	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). À l'exception d'une entreprise, Enova II GmbH, n'a pas pu déclarer ses émissions de Scope 3.</p> <p>Les chiffres sur les émissions de GES rapportés couvrent à la fois les émissions au niveau des entités et des projets à travers le portefeuille. L'empreinte carbone globale et l'intensité des GES ont diminué de manière significative durant la période de référence 2025, principalement en raison d'une réduction des émissions de Scope 3, qui représentent la plus grande part des émissions totales de GES pour les développeurs d'énergies renouvelables. Cette réduction reflète un volume d'actifs en construction plus faible que la période de référence précédente, car les biens d'équipement associés aux activités de construction sont inclus dans le cadre du champ 3. En conséquence, les variations annuelles de cet indicateur sont largement</p> <p>Depuis la période de référence précédente, Omnes Capital a activement collaboré avec les sociétés du portefeuille pour améliorer la qualité et l'exhaustivité des données sur les émissions de GES rapportées. Ce travail inclut le soutien aux entreprises du portefeuille dans l'analyse des variations annuelles de leurs profils d'émissions. Ces efforts visent à permettre aux entreprises du portefeuille d'identifier des leviers opérationnels et de développement pour une réduction des émissions plus ciblée et efficace au fil du temps.</p> <p>À l'avenir, le Fonds maintiendra son approche à double niveau dans son engagement avec l'entreprise sur cet indicateur :</p> <p>Évitement des émissions — par un soutien continu au développement des énergies renouvelables à travers le portefeuille.</p> <p>Réduction opérationnelle des émissions — par un engagement structuré avec les sociétés du portefeuille, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte systématique des données sur les GES via la plateforme Novata, en soutenant les entreprises du portefeuille dans l'adoption de l'outil
			Émissions de GES de scope 2 (basées sur la localisation)	tCO ₂ eq.	4 455.30	2 365.69	
			Émissions de GES de portée 3	tCO ₂ eq.	72 725.90	121 183.27	
			Émissions totales de GES	tCO ₂ eq.	77 393.80	123 590.70	
			Émissions de GES de portée 2 (Fondées sur le marché)	tCO ₂ eq.	100.20	65.38	
	Société investie	2. Empreinte carbone	tCO ₂ eq./€M investissements	78.20	211.17		

	Société investie	3. Intensité des GES des sociétés investies	tCO ₂ eq./€M de revenus	12 989.42	35 833.16	<p>attribuables à l'ampleur et au stade des pipelines de développement de projets des sociétés du portefeuille.</p> <p>Les émissions de scope 1 ont augmenté par rapport à la période précédente, grâce à des améliorations méthodologiques et à l'amélioration de la qualité des données dans deux sociétés du portefeuille. Faria a élargi ses limites de Scope 1 pour inclure les véhicules industriels et commerciaux, qui n'avaient pas été capturés lors des périodes de rapport précédentes. TagEnergy a adopté une méthodologie révisée pour prendre en compte les émissions liées à l'utilisation de biomasse, reflétant spécifiquement les changements d'utilisation des sols dans les empreintes du projet, ce qui a entraîné une augmentation significative de ses chiffres rapportés dans le cadre du Scope 1. Les émissions de scope 2 ont augmenté en raison d'une consommation d'électricité accrue liée à l'augmentation de la capacité installée des projets d'énergie renouvelable dans l'ensemble du portefeuille.</p> <p>En regardant vers l'avenir, à mesure que les sociétés du portefeuille progressent dans les cycles de développement des projets et que d'autres actifs entrent en phase de construction, Omnes Capital prévoit que les émissions de GES déclarées — en particulier le Scope 3 — pourraient</p>	Carbon Navigator pour une comptabilité standardisée alignée sur le protocole GHG ;• Des points de contact réguliers avec les entreprises du portefeuille pour comprendre les moteurs d'émissions et soutenir le développement de stratégies efficaces de réduction ;• Intégration de la maturité durable Capenergie en cinq étapes Cadre pour aider les entreprises à évaluer et gérer les émissions tout au long de leur chaîne de valeur, en mettant particulièrement l'accent sur le Scope 3.
--	------------------	---------------------------------------------	------------------------------------	------------------	-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

						augmenter lors des périodes de référence suivantes. Bien que ces émissions à court terme soient censées être compensées à long terme grâce à la contribution du portefeuille à la décarbonation du réseau, Omnes Capital reste engagée à soutenir les initiatives de réduction du carbone dans l'ensemble des opérations des sociétés du portefeuille et continuera à surveiller et à s'engager sur la performance des émissions tout au long de la période d'investissement.		
	Société investie	4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	0.00	0.00	Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). Capenergie 5 a investi dans sept entreprises dédiées au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. Ces investissements sont alignés sur la stratégie d'investissement de Capenergie 5 et ne concernent pas le secteur des combustibles fossiles.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 5 ne prévoit pas d'être exposée aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles à mesure que le Fonds s'étendra dans les prochaines périodes de rapport.	
	Société investie	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	0.00	0.00	Portée des rapports 2025 – Ce chiffre couvre 90 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 91 % pour la période de référence 2024). Enray Power, comme l'année dernière, n'était pas applicable à cet indicateur car l'entreprise ne disposait pas encore d'actifs en activité et donc pas de production d'énergie.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 5 ne prévoit pas de déclarer la production d'énergie à partir de sources non renouvelables à mesure que le Fonds s'étendra dans les périodes de rapport futures.

			Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	59.45	54.24	<p>Portée du reporting 2025 – Ce chiffre couvre 100 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 81 % pour la période de référence 2024).</p> <p>La proportion de consommation d'énergie non renouvelable reflète le mix énergétique local à travers les activités des entreprises du portefeuille. L'augmentation annuelle de cet indicateur s'explique par deux facteurs :</p> <p>•Couverture élargie des données : Deux sociétés du portefeuille qui n'avaient pas publié de données énergétiques l'année précédente ont contribué à leurs chiffres pour la première fois de cette période de rapport. •Ajustement méthodologique : La consommation totale d'énergie précédemment divulguée d'une entreprise du portefeuille n'avait pas inclus les sources d'énergie non renouvelables ; cette correction a été appliquée pour la période de reporting en cours, ce qui entraîne une révision à la hausse de son ratio d'énergie non renouvelable.</p>	<p>Comme cet indicateur de performance dépend en grande partie de la composition des réseaux électriques régionaux, Omnes Capital continuera de soutenir la société en portefeuille dans le développement de projets d'énergies renouvelables afin de renforcer la décarbonation du réseau. Par ailleurs, Omnes Capital collaborera avec la société en portefeuille pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement énergétique alignées qui augmentent la consommation d'énergie renouvelable tout en améliorant l'efficacité énergétique globale lorsque cela sera possible.</p>
--	--	--	----------------------------------------------------	---------------------------------	-------	-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

						<p>Portée des rapports 2025 – Ce chiffre couvre 90 % de la valeur d'investissement du Fonds (contre 81 % pour la période de référence 2024). Une entreprise, Enray Power, n'était pas applicable à cet indicateur car elle n'a pas généré de revenus en 2025 et n'a pas pu le calculer.</p> <p>Toutes les entreprises du portefeuille sont des développeurs d'énergies renouvelables. En tant que telles, elles opèrent dans des secteurs climatiques à fort impact, notamment dans la section D (électricité, gaz, vapeur et climatisation), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.</p> <p>L'augmentation annuelle de cet indicateur est attribuable à deux facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture des données élargie — Une entreprise du portefeuille qui n'a pas publié de données sur la consommation d'énergie lors de la période de référence précédente a fourni des chiffres pour la première fois durant la période de référence 2025, ce qui a permis de rendre compte plus large que l'année précédente. • Augmentation de la consommation d'électricité — Plusieurs sociétés du portefeuille ont enregistré une consommation d'électricité plus élevée, reflétant l'expansion de la capacité installée à mesure 	<p>La consommation énergétique du Fonds devrait augmenter à mesure que les sociétés en portefeuille développent leurs activités. Omnes Capital soutiendra les actifs dans la réduction de l'intensité de la consommation d'énergie grâce à des améliorations de l'efficacité des bâtiments, de la mobilité et des stratégies d'approvisionnement énergétique. Le Capenergie ESG Scoring Grid et le Sustainability Maturity Framework servent d'outils essentiels pour orienter les discussions et établir des priorités adaptées à chaque entreprise en portefeuille.</p>
	Société investie	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Chiffre d'affaires GWh/€M	1.49	0.44		

						que des projets supplémentaires étaient acquis ou que des projets existants augmentaient leur capacité opérationnelle en mégawatts.	
Biodiversité	Société investie	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Toutes les sociétés du portefeuille ont maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'obtention des permis et ont réalisé des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément aux exigences légales. Ces évaluations ont confirmé que les activités des entreprises n'avaient pas généré d'effets négatifs sur</p>	<p>Comme Capenergie 5 vise 80 à 100 % de ses investissements conformément à la taxonomie européenne et à tous les critères de « Ne pas causer de dommages significatifs » (DNSH), l'atténuation des impacts sur la biodiversité constitue une considération centrale pour le Fonds. Omnes Capital a continué à surveiller et à soutenir les entreprises du portefeuille dans le développement de cadres et de stratégies de gouvernance interne sur la biodiversité, plusieurs entreprises ayant enregistré des progrès durant la période de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CCE a développé une stratégie de biodiversité au niveau des détentions,

						<p>l'environnement environnant ou les zones affectées. La surveillance environnementale continuera d'être menée tout au long des phases de construction et d'exploitation de tous les projets concernés.</p>	<p>intégrant des évaluations systématiques de la biodiversité dans son processus de due diligence et intégrant des principes de conception favorables à la biodiversité lorsque cela est possible ;• Tag Energy a initié le développement d'un KPI de la biodiversité outil de suivi pour ses projets éolien et BESS, qui devrait renforcer ses engagements en matière de biodiversité lors du prochain cycle de rapport ;• Faria a établi une politique de biodiversité ;• L'EEF a adopté une politique de diligence raisonnable environnementale, stipulant que tous les projets et activités commerciales sont planifiés et mis en œuvre conformément aux pratiques d'utilisation durable des terres.</p> <p>De plus, plusieurs sociétés du portefeuille ont lancé des projets pilotes pour calculer le gain net en biodiversité pour leurs projets d'énergie renouvelable, avec un soutien technique fourni par le Fonds. Omnes Capital a également continué d'appliquer l'outil Altitude by AXA Climate pour évaluer les risques liés à la biodiversité à l'ensemble du portefeuille.</p> <p>À l'avenir, Omnes Capital continuera de surveiller la performance et de soutenir les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre et l'avancement de leurs stratégies de biodiversité.</p>
Eau	Société investie	8. Émissions dans l'eau	Tonnes/Investissements €M	0.00	0.00	<p>Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (contre 80 % pour la période de référence 2024).</p> <p>Aucune émission d'eau n'a été</p>	<p>Le portefeuille n'a eu aucune émission d'eau, conformément aux stratégies du Fonds et à nos efforts d'engagement continus. Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans le suivi et le maintien de cette norme de performance environnementale.</p>

						signalée pour la période de rapport.	
Déchets	Société investie	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	Tonnes/Investissements €M	0.00624	0.00009	<p>Portée du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (contre 95 % pour la période de référence 2024).</p> <p>L'augmentation annuelle de cet indicateur est principalement attribuable aux déchets dangereux générés sur le site du projet CCE au Chili, constitués de 15 tonnes de modules photovoltaïques (PV) en fin de vie classés comme déchets dangereux selon les réglementations locales applicables. Ces déchets étaient transférés vers et traités par une installation de gestion des déchets dangereux autorisée conformément à la réglementation locale.</p> <p>En revanche, Tag Energy a signalé une réduction significative des déchets dangereux par rapport à la période de référence précédente, passant de 6 tonnes en 2024 à 1,44 tonne en 2025. Les déchets déclarés étaient principalement constitués d'huile hydraulique, d'huile moteur et de diesel générés par des fuites ou des dysfonctionnements d'équipement lors de la construction de GPWF1 et GPWF2. Tous les déchets</p>	<p>En réponse aux déchets de modules PV en fin de vie identifiés durant la période de référence 2025, le CCE a lancé une évaluation complète du cycle de vie (LCA) couvrant toutes les étapes du projet, de la fabrication au démantèlement, avec des conclusions destinées à éclairer les mesures de réduction des déchets et à améliorer l'efficacité des ressources. Omnes Capital continuera de soutenir CCE dans la réduction des déchets dangereux et l'identification de solutions d'économie circulaire pour les modules photovoltaïques en fin de vie.</p> <p>Au niveau du portefeuille, Omnes Capital a collaboré avec des entreprises du portefeuille sur des pratiques d'économie circulaire par le partage des connaissances et l'identification de solutions pratiques de réduction des déchets, notamment lors du démantèlement. Omnes Capital continuera de surveiller les indicateurs des déchets dangereux et de collaborer avec Tag Energy pour minimiser la génération de déchets dangereux partout où des alternatives viables existent.</p>

						dangereux étaient retirés du site par un entrepreneur agréé, avec des certificats de transport des déchets correspondants délivrés.	
INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SALARIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CORRUPTION							
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). Aucune violation des principes de l'UNGC ni des lignes directrices de l'OCDE pour les EMN n'a eu lieu en 2025.	Le sujet continuera d'être suivi dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG de Capenergie, son cadre de maturité durable Capenergie et le questionnaire aligné sur la taxonomie pour orienter les discussions avec les sociétés du portefeuille.
	Société investie	11. Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0.00	30.41	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales en utilisant les quatre critères clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite d'entreprise • Mise en œuvre de politiques et processus anti-corrupcion et anti-corrupcion • Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de gestion des griefs • Adoption d'au moins un code de conduite pour les fournisseurs <p>Toutes les entreprises disposaient de processus et de mécanismes de conformité pour la conformité à l'UNGC et à l'OCDE en 2025.</p>	<p>Suite à un engagement continu et au soutien consultatif du Fonds, Faria a réussi à établir des processus de conformité alignés sur le Pacte mondial des Nations Unies et les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales durant la période de référence, y compris l'adoption d'un Code de conduite et d'une politique des droits de l'homme.</p> <p>En tant que coentreprise, Enova II GmbH ne dispose pas de processus indépendants établis. Cependant, le Fonds a intégré ses exigences concernant la conformité au Pacte mondial des Nations Unies et à l'OCDE — y compris les engagements en matière de procédures en matière de droits de l'homme et le respect du Code de conduite des partenaires d'affaires — dans la politique d'entreprise responsable intégrée à l'accord des actionnaires. Enova Group, en tant que partenaire d'investissement, a confirmé que la Politique d'Entreprise Responsable fait partie de sa politique globale d'ENOVA, à laquelle il adhère</p>

							entièrement.
							Omnes Capital continuera de surveiller la conformité et de soutenir les entreprises du portefeuille dans le maintien de ce standard de performance.
	Société investie	12. Écart salarial non ajusté entre les sexes	Ratio moyen pondéré en %	19.00	19.00	<p>Champ d'action du rapport 2025 – Ce chiffre couvre 80 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). Enova II GmbH est une coentreprise sans employés, ce qui ne s'applique donc pas à l'entreprise.</p> <p>L'écart salarial entre les sexes est resté au même niveau que l'année dernière.</p>	Traiter l'écart salarial entre les sexes est complexe en raison de facteurs externes, notamment les réglementations locales sur la rémunération et les contraintes du marché du travail. Omnes Capital continuera à collaborer et à soutenir les entreprises du portefeuille, autant que possible, pour renforcer les politiques internes visant à accroître l'inclusion et l'égalité dans la culture d'entreprise, les procédures de recrutement et les pratiques de promotion, tout en contribuant également à promouvoir la diversité de genre dans les initiatives d'éducation et de formation en énergies renouvelables.
	Société investie	13. Diversité de genre au conseil	Ratio moyen pondéré en %	4.00	5.00	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>Au niveau de l'entreprise, la composition par sexe du conseil d'administration est restée inchangée dans toutes les sociétés du portefeuille à l'exception de Turn Energy, où la part des femmes dans les conseils est passée de 14 % à 20 %, reflétant une réduction de la taille totale du conseil plutôt que la nomination de nouvelles femmes administratrices. Malgré cette amélioration au niveau de l'entreprise,</p>	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital œuvrera à améliorer la diversité de genre au sein du conseil d'administration, notamment par des efforts visant à renforcer la diversité des cadres au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque les opportunités appropriées se présenteront.

						l'indicateur consolidé a diminué en raison d'une diminution du poids NAV de Turn Energy au sein du portefeuille, utilisé pour calculer l'indicateur.	
	Société investie	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.00	0.00	Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024). Le Fonds n'a investi dans les développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2025, conformément à son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, on s'attend à ce que le Fonds n'investisse plus dans cette industrie d'armement controversée dans les années à venir.
PAI VOLONTAIRE							

Émissions d'eau, de déchets et de matériaux	Société investie	11. Investissements dans des entreprises sans pratiques durables de terres ou d'agriculture	% des investissements	20.00	79.88	<p>Portée du reporting 2025 – Le chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds (même couverture qu'en 2024).</p> <p>La durabilité des terres est intégrée au thème de la biodiversité de l'engagement d'Omnes avec nos sociétés en portefeuille. Toutes les sociétés du portefeuille ont maintenu le respect des réglementations environnementales nationales applicables tout au long du processus d'obtention des permis et ont réalisé des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément aux exigences légales. Ces évaluations ont confirmé que les activités des entreprises n'avaient pas généré d'effets négatifs sur l'environnement environnant ou les zones affectées. La surveillance environnementale continuera d'être menée tout au long des phases de construction et d'exploitation de tous les projets concernés.</p>	<p>La gestion durable des terres est abordée dans le cadre de l'engagement d'Omnes Capital sur la biodiversité avec les sociétés du portefeuille. Pour plus de détails sur les actions entreprises et planifiées concernant cette métrique, veuillez consulter les commentaires sur PAI 7 « Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité ».</p>
Questions sociales et liées aux employés	Société investie	2. Taux d'accidents	Moyenne pondérée en %	0.00	0.00	Aucun accident signalé durant cette période de rapport.	Omnes Capital continuera de soutenir l'entreprise dans la surveillance et le maintien de cette norme de performance.